



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Aux écoles Paul-Hubert et le Mistral

1,4 million \$ investis dans l'aménagement d'ateliers et de classes-laboratoires

Rimouski, le 22 mai 2007 – La Commission scolaire des Phares effectuera d'importants travaux dans les écoles Paul-Hubert, à Rimouski, et le Mistral, à Mont-Joli, au cours de l'été 2007. Ces travaux consisteront essentiellement à réaménager des locaux actuels de sciences et de technologies afin de répondre aux exigences du nouveau programme de formation mis de l'avant par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le Ministère alloue à la Commission scolaire des Phares un montant de 1,4 million de dollars, sur une période de deux ans, pour la mise à niveau des locaux spécialisés du 2^e cycle du secondaire. Sur ce montant, une somme de 1 075 000 \$ sera appliquée à des travaux de construction dans les locaux, soit 885 000 à l'école Paul-Hubert et 190 000 \$ à l'école le Mistral. Par ailleurs, un montant de 335 000 \$ sera affecté à l'acquisition d'équipements dans les laboratoires et les ateliers.

À l'école Paul-Hubert, cinq nouvelles classes-laboratoire seront aménagées, de même que cinq ateliers et trois salles de machines-outils. Deux locaux supplémentaires seront également adaptés aux exigences du nouveau cours *Projet personnel d'orientation*. À l'école le Mistral, on procédera à l'aménagement de deux classes-laboratoire, d'un atelier et d'un local pour le *Projet personnel d'orientation*.

Les travaux s'enclencheront à la fin de la présente année scolaire, afin d'être complétés pour la rentrée de septembre prochain.

Le réaménagement des locaux et l'acquisition des nouveaux équipements permettront aux écoles Paul-Hubert et le Mistral de répondre aux objectifs du nouveau programme de formation au secondaire, programme qui amènera l'élève, selon son profil d'apprentissage, à faire un choix entre le parcours de formation générale et le parcours de formation générale appliquée.

À la fin du 2^e secondaire, l'élève qui répond aux attentes des programmes disciplinaires peut choisir le parcours de formation générale ou le parcours de formation générale appliquée, tous deux menant au même diplôme d'études secondaires. Les deux parcours offrent des programmes communs, notamment en français, anglais, mathématique, histoire, arts et éducation physique.

Ce qui caractérise chacun de ces parcours se situe au niveau des cours de sciences et de développement professionnel. Ainsi, le parcours de formation générale avec son programme de sciences et technologies interpellera davantage les jeunes qui aiment comprendre le pourquoi des choses, débattre de leurs opinions et suivre une démarche de travail. Le parcours de formation générale appliquée, quant à lui, avec son programme d'applications technologiques et scientifiques, répond aux besoins des jeunes qui aiment manipuler, procéder par essais-erreurs et persévérer pour réparer ou assembler un objet. Le premier offre donc une formation plus théorique tandis que le deuxième, une formation plus pratique.

Un cours obligatoire s'ajoute au parcours de formation générale appliquée, le *Projet personnel d'orientation*. L'élève apprendra ainsi à connaître ses intérêts et ses aptitudes pour faire un choix de carrière éclairé. Le cours sera aussi offert en option aux élèves du parcours de la formation générale. Des « coffrets-projets », qui permettront aux élèves de se familiariser avec une cinquantaine de professions et métiers, seront acquis par la Commission scolaire.

Le président de la Commission scolaire des Phares, monsieur Raymond Tudeau, précise que les travaux dont les coûts seront entièrement assumés par le Ministère permettront de mettre à la disposition des élèves les locaux et les outils qui stimuleront leur intérêt et favoriseront leur réussite.

-30-

Source : M. Raymond Tudeau
Président
Commission scolaire des Phares
723-9485